



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2022-264

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2022

Sommaire

DRAAF /

R32-2022-07-05-00006 - Décision portant subdélégation de signature pour l'accomplissement des missions des services de l'établissement FranceAgriMer (2 pages)

Page 3

DRAAF

R32-2022-07-05-00006

Décision portant subdélégation de signature
pour l'accomplissement des missions des
services de l'établissement FranceAgriMer



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Décision portant subdélégation de signature pour l'accomplissement des missions
des services de l'Etablissement FranceAgrimer**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles D621-27 et R621-28 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 modifiée relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 22 juin 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgrimer, modifiée par la décision du 11 février 2014, portant organigramme et organisation générale des services de FranceAgriMer ;

Vu la décision du 13 août 2020 de la directrice générale de FranceAgriMer n°ST/2020/05, portant délégation de signature à monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région Île-de-France, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et de l'ordonnateur délégué en résultant ;

Vu la décision du 22 juin 2022 portant délégation de signature à monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, pour l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgrimer ;

DÉCIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par la décision préfectorale en date du 22 juin 2022 est exercée par monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint, ou par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par :

- Mme Laurine BOUTEILLER, cheffe du service régional de FranceAgrimer,
- Mme Mylène COROENNE, cheffe adjointe du service régional de FranceAgrimer,

Ainsi que, limitée à la signature des billets avalisés, par :

- M. Christophe COTTRAIS, chargé de la statistique, de l'informatique et de l'aval du service régional de FranceAgrimer,
- M. Marc BAROUX, instructeur liquidateur du service régional de FranceAgrimer.

Article 2 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au comptable public de FranceAgrimer et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que sur le site de FranceAgrimer.

Amiens, le **05 JUL. 2022**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Björn DESMET